

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2025.10.06

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
4 septembre 2025

Nombre en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'excusés : 2

Nombres non excusés : 3

Nombre de votants : 11

Objet :

**Demande d'avis sur
l'enregistrement d'une
installation classée pour
la protection de
l'environnement (ICPE) –
Modification du plan
d'épandage des boues
hygiénisées issues de la
station d'épuration
située 3 route de Septeuil
à Villiers-Saint-Frédéric**

L'an deux mil vingt-cinq le 1^{er} octobre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise **CHANCEL**, Maire.

Présents : Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques **Fournier**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Fadela **Pinon**, Sylvie **Sohier**, Françoise **Soulaire**, Arnauld **Voisin**

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Pierre **Boucher** (pouvoir à Mme Sylvie **Sohier**), Mme Marjolaine **Haffner**

Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry **BioRET**, Sébastien **Leconte**, Alain **Moll**,

Secrétaire de séance : Corinne **Manchon**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, par courrier de la Préfecture, il est saisi pour avis dans le cadre de la procédure d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Cette procédure concerne la **demande déposée par l'exploitant de la station d'épuration communale située au 3 route de Septeuil à Villiers-Saint-Frédéric**, et portant sur la **modification du plan d'épandage des boues hygiénisées produites par ladite station**.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement et notamment des articles L.512-7 et suivants, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet, afin que son avis soit transmis à l'Autorité administrative compétente.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Pour : **11**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Émet un avis favorable à la demande d'enregistrement concernant la modification du plan d'épandage des boues hygiénisées issues de la station d'épuration située 3 route de

Septeuil à Villiers-Saint-Frédéric ;

Dit que le présent avis sera transmis à la Préfecture pour suite à donner.

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification

**Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 2 octobre 2025**

**Publiée par affichage en Mairie
Reçue à la Préfecture le 2 octobre 2025**

**Le Maire,
Françoise Chancel**

